



L'ACTUALITÉ SUISSE

DE GENÈVE À ROMANSHORN

● POUR ENCOURAGER LE TOURISME EN VILLE DE BERNE. — M. Reynold Tschaepaet, maire de Berne, s'est occupé jeudi, lors d'une séance du Conseil de ville, des projets de transformation du Kursaal en un «centre de congrès», dont la ville fédérale a un urgent besoin. Deux projets ont été mis au point par la commission créée spécialement à cet effet. Le coût des transformations est estimé à 20 millions de francs. D'autre part, M. Tschaepaet a déclaré que le Conseil municipal adoptait entièrement les conclusions de la commission concernant le manque d'hôtels moyens et de restaurants de spécialités en ville fédérale. Des études sont en cours à ce sujet. — (ats).

● L'ÉTAT DES TRIPLES ZOU- GOIS. — Les triplés, nés voici quelques jours à Zoug, devront rester encore 4 à 6 semaines en couveuses, avant de pouvoir s'adapter aux conditions normales de vie. La maman, Mme Marie-Thérèse Imhof, a donné le jour à trois prématurés de 7 mois, qui sont nés dans un intervalle de 31 minutes. Cette naissance de triplés est la 4^{me} seulement depuis 17 ans dans le canton de Zoug. — (ats).

● ÉTAT DES ROUTES. — L'ACS et le TCS communiquent: sont fermés les cols de l'Albul, de la Bernina, de la Fluela, du Grand-Saint-Bernard, de Bellegarde (Jaun), sur le versant fribourgeois, du Klausen, du Lukmanier, de l'Oberalp, du San Bernardino, du Saint-Gothard, du Splügen, du Susten et de l'Umbrail. Les voies d'accès aux tunnels routiers du Grand-Saint-Bernard et du San Bernardino sont praticables avec pneus à neige. Les pneus à neige et les chaînes sont nécessaires pour les cols de la Forclaz, du Julier, du Pas-de-Morgins, de Lenzerheide, du Fuorn, du Simplon (fermé de 19 heures à 7 heures), du Pillon et le versant bernois du col de Bellegarde. On recommande les pneus à neige pour les Mosses et Saanenmoos, ainsi que pour Kandersteg, Leysin, Champéry, Beatenberg, Lauterbrunnen et Grindelwald. L'équipement d'hiver est nécessaire pour Verbier, Montana-Crans, Saint-Nicolas, Saas-Fee, Adelboden, Andermatt, Arosa et Davos. — (ats).

● MEME LES HERISSONS NE PEUVENT PLUS SE FAIRE ECRASER. — Des spécialistes, aidés par des amis des bêtes, ont doté les 8 kilomètres de l'autoroute Zurich - Coire récemment ouverts au trafic entre Pfaeffikon et Wollerau, d'un dispositif qui empêche les animaux de parvenir jusque sur la chaussée. Même les hérissons sont retenus par un filet de fil de fer très serré, qui plonge dans la terre jusqu'à une profondeur de 20 centimètres. Outre la protection apportée aux animaux, ce filet a été bien accueilli par les automobilistes, dont la conduite est facilitée. — (ats).

● M. TSCHUDI REPRESENTERA LE CONSEIL FEDERAL AUX OBSÈQUES DU MAITRE ANSERMET. — Le Conseil fédéral a pris connaissance, avec une profonde émotion, de la nouvelle du décès du grand chef d'orchestre et compositeur Ernest Ansermet. Le chef du département de l'intérieur, M. Hans-Peter Tschudi, qui a adressé un message personnel de sympathie à l'épouse du défunt, représentera le Conseil fédéral aux obsèques. — (ats)

● UN ACCIDENT FAIT QUATRE BLESSES. — Un accident qui a fait quatre blessés s'est produit hier matin près de Croy, sur la route Lausanne - Vallorbe. A la suite d'un dérapage sur le verglas, deux automobiles se sont télescopées et ont été détruites. On devait dégager des véhicules quatre blessés, soit un Algérien domicilié à Pontarlier, un couple genevois et son enfant, qui ont tous été hospitalisés à Orbe. — (ats)

Plus de logements: il faut des solutions nouvelles

Depuis quelque temps déjà, le problème du logement est de nouveau à l'ordre du jour. Le projet du Conseil fédéral d'insérer dans le code des obligations des dispositions concernant une certaine limitation du droit de résilier un bail, de même que l'initiative dite du «droit au logement» déposée en octobre 1967 avec 83 000 signatures recueillies en grande partie en Suisse romande, sont à l'origine de ce regain d'intérêt. Il faut bien admettre que ni le projet gouvernemental, ni l'initiative émanant du MPF, ne sont susceptibles d'amener une détente sur le marché du logement.

Selon les derniers relevés, le nombre des logements construits en 1968 s'est élevé à 58 000, soit 1 000 de plus qu'en 1967. On signale toutefois que le nombre de logements libres est en régression surtout dans les grandes agglomérations. Il serait toutefois erroné d'en conclure que la situation exige de nouvelles interventions de l'Etat dans le secteur du logement.

Lors d'un récent débat à la radio, le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements fit remarquer très justement qu'il était aujourd'hui quasiment impossible de construire de nouveaux logements dans les grandes villes, puisque presque partout le terrain à bâtir fait défaut. Il admit aussi que les dispositions légales en vigueur constituaient l'obstacle le plus sérieux à l'essor de la construction. L'Etat n'est pas en mesure de tirer profit des solutions proposées par les groupes d'experts de la conférence nationale concernant la construction de logements et il ne faut donc pas s'étonner si, à l'initiative sur le «droit au logement», on propose comme alternative la prorogation au-delà de 1970 des dispositions légales sur la construction de logements. C'est la preuve évidente que l'on n'a pas encore réussi à éliminer les entraves à la construction de logements. Le 7 mai 1968, Monsieur Hans Schaffner, conseiller fédéral, a donné un aperçu des nouvelles mesures envisagées et a, entre autres, déclaré: «Il ne faut pas se laisser malgré l'évolution favorable sur le marché du logement, nous devons nous astreindre à des efforts considérables pour donner une solution durable à ce problème capital pour notre société qu'est la mise à disposition d'un nombre de logements suffisant. Les pouvoirs publics — les communes surtout — en sont responsables. Toute l'activité dans le sec-

teur de la construction est conditionnée par une série de prescriptions et de réglementations qui ne tiennent très souvent pas compte des impératifs de méthodes rationnelles de travail et constituent souvent une entrave». Cette déclaration indique clairement la voie à suivre.

Le délégué à la construction de logements, que nous avons déjà cité, se plait par ailleurs à constater, que l'industrie du bâtiment avait su s'adapter aux conditions nouvelles, qu'elle avait pris les mesures techniques que réclame une construction moderne et qu'elle pratiquait une politique des prix conformes au marché: il devait en revanche déplorer les lacunes existant dans le domaine de l'établissement de plans de zones par les communes, regretter aussi que la recherche en matière de construction se fasse en ordre dispersé et constater, non sans déception qu'il n'était guère possible d'obtenir de la part des pouvoirs publics les données valables sur les besoins à satisfaire afin d'éviter les investissements inutiles. Et puis, on ne sent pas, disait-il encore, chez les autorités communales le désir de collaboration. Ce sont pourtant les autorités qui sont appelées à construire les écoles, les hôpitaux, les routes et toute cette infrastructure indispensable à la vie en commun. Ce serait pourtant leur rôle de créer les conditions favorables à l'essor de l'initiative privée, comme on le souhaite en haut lieu. C'est donc à cette tâche que doit s'attacher aujourd'hui la Confédération pour suppléer à un système de subventionnement qui s'est avéré inefficace. C'est pourquoi il faut créer les «fonds de roulement».

Bien à tort, les promoteurs du «droit au logement» proposent que les autorités s'occupent elles-mêmes de la construction de logements, alors qu'il est évident, aujourd'hui déjà, qu'elles ne sont pas à même d'exécuter les tâches qui leur sont confiées.

Il est étonnant de constater que, bien que l'on soit conscient de tout cela, on se préoccupe fort peu d'aller de l'avant. Et pourtant les moyens techniques, les capitaux sont là, prêts à être utilisés pour augmenter la production, dès que la possibilité en sera donnée. L'industrie du bâtiment a donné les preuves de ses possibilités et de son efficacité. Pourquoi les pouvoirs publics, dont on attend pourtant toujours des merveilles, n'auraient-ils pas la même ambition?

Tué par une avalanche

Hier, au «Meierhofortobel», dans la région du Parsenn, un skieur, M. Gerhard Rathfux, né en 1942, domicilié à Vienne, a été emporté par une avalanche de plaques de neige, alors qu'il descendait en dehors de la piste balisée. Le skieur accidenté fut rapidement retrouvé et les premiers secours lui furent prodigués. Mais en dépit de cette intervention rapide il n'a pas été possible de sauver le malheureux. — (ats).

Mont-sur-Rolle dégustera ses vins dans un abri de protection aérienne...

Hier soir, les quelque 40 vignerons producteurs de la région de Mont-sur-Rolle se sont réunis pour constituer la Société du Caveau. On sait que dans de nombreuses localités viticoles vaudoises, il est désormais possible de déguster les vins des régions respectives dans des caveaux ouverts aux passants, aux touristes, aux amateurs de crus originaux.

Si ailleurs les caveaux de dégustation sont installés généralement dans des caves vénérables, Mont-sur-Rolle a choisi un lieu à la fois insolite et rassurant. En effet, la commune qui compte 135 ha, plantés en vigne pour une population de 700 habitants, a décidé de creuser et d'aménager sous l'esplanade de l'hôtel de ville un abri de protection aérienne capable de recevoir 100 personnes. Cet abri sera édifié cette année encore et les vignerons de la région en seront les locataires. Ils camoufleront l'épaisseur du béton armé derrière un décor évoquant la vigne et le vin.

Voici un lieu de dégustation pour le moins original où vins et amateurs se sentiront à l'abri des dangers explosifs de la situation internationale. Rappelons que le «caveau le plus résistant du monde» se trouvera sur la route touristique des vignobles de la côte. — (ats)

Factures

Imprimerie W. Gassmann
Rue Franche 11, Bière

Les exportations horlogères en janvier 1969

La Chambre suisse de l'horlogerie communique que les exportations totales de l'industrie horlogère se sont élevées, en janvier 1969, à 127 664 172 fr. contre 223 821 006 fr. en décembre 1968 et 126 534 248 fr. en janvier 1968. L'augmentation pour janvier 1969 par rapport au même mois de 1968 est de 1 129 924 fr. ou de 0,9 pour cent.

Les exportations de montres et mouvements, de janvier 1969 ont atteint 3 790 852 pièces pour 113 320 091 francs, contre 6 225 460 pièces pour 205 541 648 fr. en décembre 1968 et 3 645 383 pièces pour 111 988 627 fr. en janvier 1968. Les chiffres de janvier 1969 sont en augmentation de 4 pour cent en quantité et de 1,2 pour cent en valeur, comparativement à janvier 1968. — (ats).

Nouvelle dépression

La faible crête de haute pression qui s'était formée sur notre pays s'éloigne vers l'est. Une profonde dépression centrée sur le golfe de Gascogne entraîne toujours de l'air doux et humide vers les Alpes. La perturbation liée à cette dépression influencera aujourd'hui l'ouest de la Suisse.

Temps probable: dans l'ouest, très nuageux avec quelques précipitations. Ailleurs, d'abord ensoleillé, puis augmentation de la nébulosité.

Hausse des prix des vins et boissons dans les établissements publics vaudois

Le comité central de la Société vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers s'est réuni à Payerne pour établir les prix de vente minima recommandés des vins et boissons dans les établissements de ses 1800 membres.

En raison de la nouvelle convention collective de travail, de la hausse du coût des services et des nouveaux prix d'achat des apéritifs, spiritueux et liqueurs, il a décidé une série d'augmentations de prix de vente dès le mois de mars: 40 à 50 centimes par litre de vin vaudois (hausse de 5 à 7 pour cent), 60 à 80 centimes par litre pour les autres vins suisses et étrangers (hausse de 8 à 10 pour cent), 10 centimes pour les apéritifs, eaux minérales et boissons sans alcool. Les prix de vente des cafés et thés ne seront pas augmentés. — (ats).

Le «service compris» sera introduit à Bellinzone le 1er avril

C'est jeudi après-midi que s'est déroulée l'assemblée extraordinaire des restaurateurs du district de Bellinzone, qui avait à s'occuper d'un ordre du jour particulièrement important. Il s'agissait en effet de prendre position sur la proposition du «service compris» et sur l'augmentation des prix des boissons alcooliques à la suite de la décision du Conseil fédéral.

En ce qui concerne le premier problème, les propriétaires d'établissements publics, après une ample discussion, se sont déclarés prêts à introduire cette innovation, par 42 voix favorables et 18 opposées. Le service compris sera donc introduit dans les restaurants de la région de Bellinzone, sauf dans ceux dont les propriétaires ne voudront pas se conformer à la décision qui n'est pas coercitive.

En ce qui concerne l'augmentation du prix des boissons alcooliques, on a décidé de charger le comité de préparer une nouvelle liste des prix qui sera présentée à l'assemblée ordinaire convoquée pour la première quinzaine de mars. — (ats).

Les patoisants au travail

Dans nos cantons romands, à l'exception de quelques régions, les patois sont encore bien vivants, ainsi qu'en témoignent les nombreuses fêtes, réunions, soirées amicales organisées par les amis du vieux langage. Cela permet de procéder à des enregistrements de nombreuses productions qui sont autant de témoins sonores de ces savoureux langages.

L'émission «Un trésor national: nos patois», diffusée chaque samedi sur le second programme de la Radio suisse romande, est le reflet de cette activité des patoisants. Afin de susciter la création de nouvelles œuvres dialectales de qualité dans l'un ou l'autre de nos cantons, mais aussi en Savoie, en Franche-Comté et dans la vallée d'Aoste, le Conseil des patoisants romands et la Radio suisse romande ont lancé un grand concours ouvert à tous, sans aucune distinction. Tous les genres y sont admis et les travaux pourront être présentés ou par écrit ou sur bande enregistrée. Le délai pour leur remise est fixé au 30 avril, la proclamation des résultats étant prévue lors de la Fête romande des patoisants, qui se déroulera le 31 août à Savièse.

Des renseignements touchant au concours sont donnés dans l'émission «Un trésor national: nos patois», et par les présidents des associations cantonales. — (ats)

Le travail de «Terre des hommes»

Arrivés les 26 et 28 janvier, 5 enfants du Vietnam et 10 de Corée, adoptés par des familles suisses, ont passé leur quarantaine médicale dans plusieurs hôpitaux romands.

Le 23 février, 23 enfants vietnamiens orphelins, blessés ou malades atterriront à Genève, où ils seront opérés à cœur ouvert à l'issue d'une quarantaine organisée par «Terre des hommes» du Valais. 13 autres enfants du Vietnam, atteints de poliomyélite ou de malformations, ou blessés de guerre, arriveront par avion à Zurich le 25 février. Ils seront pris en charge par «Terre des hommes» de Zurich et confiés à des hôpitaux zuricois. — (ats)

Aide suisse à l'étranger

Appel du président de la Confédération

Le président de la Confédération, M. Ludwig von Moos, lance un appel à la population à l'occasion de la collecte nationale de l'aide suisse à l'étranger:

«Les événements mondiaux, le développement de la technique et des moyens de communications nous rendent parfaitement conscients que notre planète forme un tout invisible et que les hommes et les peuples sont tous réunis par-dessus les océans, d'autant plus lorsqu'ils se trouvent dans la détresse ou en danger.

Notre conscience, notre sens de l'humain ne nous permettent pas d'enregistrer d'un cœur indifférent les nouvelles nous signalant la pauvreté, la faim et la détresse. Au contraire, elles nous incitent à aider nos semblables, car nous ne pouvons admettre qu'un peuple, quel qu'il soit, reste dans le besoin et soit abandonné à son sort.

L'aide suisse à l'étranger, qui groupe les principales organisations d'entraide de notre pays, poursuit son ac-

tion humanitaire depuis de nombreuses années. Les hommes de confiance de cette organisation travaillent étroitement avec les autorités des pays en développement. Sans considération d'ordre politique ou religieux, elle réalise des projets qui, en peu de temps, apportent le pain aux affamés, une patrie aux déracinés et le courage de vivre aux désespérés.

L'aide suisse à l'étranger n'est pas destinée à fournir des secours immédiats dans le cas de catastrophes; ce qu'elle cherche, c'est d'atténuer le tragique fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Mais, elle ne peut poursuivre son œuvre en Asie, en Afrique et en Amérique latine, que si elle reçoit les moyens nécessaires.

Chacun de nous peut participer à cette action. La collecte nationale de l'aide suisse à l'étranger nous donne à tous l'occasion de soutenir chaleureusement et d'une manière tangible cette œuvre humanitaire.»

